



Fausses quittances fournies au Tribunal

Par **Rene5467**, le **20/12/2020** à **18:53**

Bonjour,

En procédure judiciaire depuis le 15 novembre 2019 avec mon ancien bailleur dont j'ai quitté le logement le 25 mai dernier, celui-ci a fourni au Tribunal de fausses Quitances de Loyer qui ne correspondent pas à celles que j'ai reçues ! Comment porter plainte pour Faux et Usage de Faux ?

Merci , cordialement.

Par **P.M.**, le **20/12/2020** à **19:06**

Bonjour,

Si vous obtenez que le Tribunal reconnaisse quels sont les véritables documents, il serait toujours temps de déposer plainte ensuite sans perturber la procédure civile...

Par **Tisuisse**, le **21/12/2020** à **07:13**

Bonjour,

C'est simple, vous déposez, via votre avocat, au Tribunal les originaux des quittances de loyer qui vous ont été fournies en leurs temps (vous en gardez copies). Les juges apprécieront.